



## Les ONG appellent à une action urgente pour des mesures de conservation vitales à la protection des pêcheries et écosystèmes en mer Méditerranée

*De nouvelles mesures permettraient aux autorités de combattre les pêches illicites, non déclarées et non réglementées (INN)*

**Split, Croatie, 6 novembre 2023** : à l'occasion de la réunion cette semaine des responsables des pays méditerranéens pour la [session annuelle](#) de la [Commission générale des pêches pour la Méditerranée](#) (CGPM) en Croatie, les ONG exhortent à l'adoption d'un système de mesures correctives qui permettraient à la CGPM de combattre les pêches illicites, non déclarées et non réglementées (INN) et les cas de non-respect des règles dans leur région. Cet appel est étayé par une [analyse juridique publiée cette semaine](#) qui montre que la CGPM a compétence pour imposer de telles mesures[1].

Alors qu'il existe déjà dans d'autres organisations régionales de gestion des pêches, le système proposé soumis aux débats cette semaine permettrait à la CGPM de prendre des mesures à l'encontre de pays qui ignorent systématiquement les réglementations en matière de pêche. Plusieurs organisations de la Med Sea Alliance (MSA) affirment que la création d'un mécanisme de respect des règles en vigueur est cruciale pour la biodiversité en mer Méditerranée, la reconstitution des stocks halieutiques et les communautés qui dépendent de ces ressources marines pour vivre[2].

« Pour le moment, la CGPM ne peut pas agir lorsque, systématiquement, les pays ne respectent pas les dispositions qu'elle fixe, par exemple sur le contrôle des flottes ou la présentation de rapports sur les activités de pêche ; mais avec un tel système en place, la CGPM pourrait appliquer des mesures telles que la suspension des autorisations de pêche ou exiger davantage de contrôles », déclare **Helena Álvarez**, océanographe chez Oceana en Europe. « C'est une condition indispensable à la survie de la biodiversité unique de la mer Méditerranée, pour soutenir la reconstitution des stocks halieutiques et les communautés dont la survie dépend des ressources marines. »

« Riche en biodiversité et primordiale aux moyens de subsistance d'un nombre incalculable de pêcheurs, la mer Méditerranée doit affronter des difficultés persistantes. », indique **Nils Courcy**, spécialiste des législations marines et méditerranéennes chez ClientEarth. « Les règles et réglementations en matière de pêche sont établies par consensus, mais la mise en œuvre et la mise en application sont souvent insuffisantes. Un mécanisme de respect des règles en vigueur peut aider à faire appliquer les réglementations visant à empêcher les pratiques de pêche

destructrices, telles que le chalutage de fond, qui peut abîmer ou détruire des habitats essentiels, tels que les prairies marines (*Posidonia oceanica*). Cette lacune dans la mise en application met en danger les ressources naturelles communes et l'existence même des pêcheurs qui en dépendent. »

Une [analyse juridique publiée cette semaine](#) rédigée par le **professeur Tullio Scovazzi** - professeur à la retraite de droit international aux Universités de Parme, Gênes, Milan et Milan-Bicocca en Italie - et le **professeur Simone Vezzani**, - professeur de droit international et de droit européen à l'Université de Pérouse en Italie - confirme que la CGPM a compétence pour imposer des mesures correctives dans les cas de non-respect des règles en vigueur[3]. Cette analyse a été commandée par la [Med Sea Alliance](#), une coalition d'organisations non gouvernementales œuvrant à l'amélioration de l'état de santé et de la fécondité de la mer Méditerranée en réponse à des questions soulevées lors de la réunion du Comité d'application de la CGPM en mai 2023 concernant la compatibilité d'un tel système avec le droit international[4]. **L'analyse juridique conclut que l'absence actuelle de mécanisme de respect des règles en vigueur n'est pas une question d'ordre juridique mais bien une question d'ordre politique.**

Selon un [résumé de l'analyse juridique](#) préparé par ClientEarth, Environmental Justice Foundation et Oceana, « conformément au droit international et aux réglementations de la CGPM, la CGPM a compétence pour établir un système qui encourage et veille au respect des règles en vigueur par l'intermédiaire de mesures correctives solides, notamment des sanctions commerciales[5]. La mise en place d'un tel système permettrait également d'aligner les pratiques de la CGPM sur celles de plusieurs autres organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) ».

« Comme le montre l'analyse juridique, la seule chose qui empêche réellement la CGPM de faire face aux États qui ne respectent pas les règles, c'est l'absence de volonté politique », indique **Jesús Urios Culiáñez**, responsable des campagnes pour la Méditerranée chez Environmental Justice Foundation. « Cette semaine, les membres de la CGPM ont l'opportunité d'apporter le changement véritable dont nous avons besoin. En établissant un système fort de mise en application des dispositions pour la préservation et la gestion de la Méditerranée, ils et elles pourront protéger les écosystèmes marins et soutenir les moyens de subsistance des personnes qui en dépendent. Il ne faut pas laisser passer cette opportunité. »

Dans un [appel à l'action](#) publié lors de la conférence de haut-niveau de la CGPM sur les [initiatives MedFish4Ever](#), plusieurs organisations membres de la Med Sea Alliance ont exhorté les membres de la CGPM à créer un mécanisme de respect des règles en vigueur, à élargir le suivi des navires et les autres mesures de suivi (SIA) et à s'assurer que les interdictions de chalutage en mer Méditerranée sont bien appliquées et respectées pour permettre la reconstitution des stocks halieutiques et la protection des habitats fragiles[7].

FIN

**Contact :**

Dave Walsh, conseiller en communication de Med Sea Alliance, [press@medseaalliance.org](mailto:press@medseaalliance.org)  
+34 691 826 764

**Notes :**

[1] Commission générale des pêches pour la Méditerranée – CGPM

<https://www.fao.org/gfcm/about/en/>

46e session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), 6-10 novembre 2023.

<https://www.fao.org/gfcm/meetings/info/en/c/1643782/>

[2] Même si certaines de ces mesures s'adressent aux navires et aux individus (ex. : les listes de navires INN ou l'interdiction des subventions), d'autres ciblent les États parties et non-parties des ORGP (ex. : restrictions commerciales). Certaines sont conçues pour encourager le respect des règles en vigueur, par exemple avec la fourniture d'assistance technique et le renforcement des capacités, en rendant publics les registres de cas de non-respect sur les sites Internet des ORGP ou en exigeant un système de documentation des captures. D'autres mesures de suivi, telles que la restriction du commerce des produits de la mer ou la réduction de l'attribution de quotas, sont conçues pour sanctionner les activités de pêche INN.

[3] Scovazzi, T., et Vezzani, S. (2023) *Legal opinion on compliance and corrective measures in the GFCM system*. <https://ejfoundation.org/reports/legal-opinion-on-compliance-and-corrective-measures-in-the-gfcm-system>

Professeur Tullio Scovazzi, retraité, ancien professeur de droit international aux Universités de Parme, Gênes, Milan et Milan-Bicocca en Italie.

Professeur Simone Vezzani, professeur agrégé de droit international et de droit européen, Université de Pérouse, Italie.

[4] Comité d'application (CoC) de la CGPM - 16e session, 5 mai 2023

Page principale :

<https://www.fao.org/gfcm/statutory-meetings/detail/en/c/1651708/>

Pour télécharger le rapport complet :

<https://www.fao.org/3/cc8390b/cc8390b.pdf>

[5] Résumé de l'analyse juridique (en anglais) : [The legal case for an effective GFCM compliance mechanism](#)

ClientEarth, Environmental Justice Foundation et Oceana, octobre 2023.

<http://www.medseaalliance.org/wp-content/uploads/2023/10/Legal-analysis-GFCM-Policy-Brief-EN.pdf>

« Cet avis d'experts juridiques cherche à établir - entre autres - si la CGPM a compétence pour imposer des mesures correctives dans les cas de non-respect des règles en vigueur, quels types de mesures pourraient être adoptées conformément aux dispositions correspondantes du droit international et comment résoudre les potentiels conflits de normes. »

« On peut donc conclure que l'absence de mécanisme de respect des règles en vigueur dans l'actualité est une question de volonté politique plutôt qu'une question de faisabilité juridique. »

[6] FAO : *The State of the Mediterranean and Black Sea*, Food and Agriculture Organization of the United Nations Rome, 2022. <https://www.fao.org/3/cc3370en/cc3370en.pdf>

[7] Appel à l'action MedFish4Ever par la Med Sea Alliance

<https://www.medseaalliance.org/med-sea-alliance-medfish4ever-call-to-action>

Communiqué de presse : « Sommet MedFish4Ever : les ONG demandent aux ministres de la Pêche de prendre des mesures pour mettre fin au chalutage de fond illicite en Méditerranée. »

<https://www.medseaalliance.org/2023/10/03/medfish4ever-summit-ngos-call-on-fisheries-ministers-to-take-action-to-end-illegal-bottom-trawling-in-mediterranean/>

### **À propos de la Med Sea Alliance**

La [Med Sea Alliance](https://www.medseaalliance.org/) est une coalition coordonnatrice de campagnes créée en 2020 pour rassembler les organisations non gouvernementales et les réseaux œuvrant à l'amélioration de l'état de santé et la fécondité de la mer Méditerranée.

<https://www.medseaalliance.org/>